

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS196

présenté par

M. Cherpion, M. Viry, M. Bazin, Mme Beauvais, M. Boucard, M. Brun, M. Cattin, M. Cordier,
M. Dassault, M. de la Verpillière, M. Rémi Delatte, M. Descoeur, M. Door, M. Gaultier,
M. Gosselin, M. Hetzel, M. Le Fur, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Menuel, Mme Poletti,
M. Ramadier, M. Reiss, M. Saddier et M. Straumann

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 71 par les mots :

« et notifiée au salarié. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'individu doit être informé de la décision prise par la commission quant à l'autorisation ou non de son projet de formation.